AARPI DOURY-FAURIE & LEVEEL
Successeur de Maître Madeline CHRISTE
Avocats-Médiateurs au Barreau de TOULON
Toque n°285

ATTESTATION
(article 388-1 du Code civil)

A faire recopie par l'enfant mineur capable de discernement :

« Je m'appelle [prénoms et nom]

Je suis né(e) le [date de naissance]

Je suis informé(e) que j'ai le droit d'être entendu(e), par le juge ou par une personne désignée par lui, pour que mes sentiments soient pris en compte pour l'organisation de mes relations avec mes parents qui souhaitent divorcer.

Je suis informé(e) que j'ai le droit d'être assisté(e) d'un avocat.

Je suis informé(e) que je peux être entendu(e) seul(e), avec un avocat ou une personne de mon choix et qu'il sera rendu compte de cette audition à mes parents.

J'ai compris que, suite à ma demande, un juge sera saisi du divorce de mes parents.

Je souhaite être entendu(e) :

OUI NON » (ne mettre que la mention utile)

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

……
……

[Date et Signature de l'enfant]